

Conditions générales de vente

Stéphane MAUCLAIRE Formateur indépendant

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°44100087710 auprès du préfet de la région Champagne Ardenne

- **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

- **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

A la demande du client, Stéphane MAUCLAIRE lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage Stéphane MAUCLAIRE en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prise de la commande. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé sur les 2 pages et un chèque d'acompte de 100% sont reçus par nos services. Les lieux, dates et horaire sont précisés dans la convention de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de formation est adressée au client ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement.

- **PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. « TVA non applicable - article 293 B du CGI »

Toute formation commencée est due en totalité. Les déplacements et les frais de bouche sont à la charge du client. L'acceptation de l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Stéphane MAUCLAIRE à réception de facture avant le début de la prestation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, Stéphane MAUCLAIRE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

- **REGLEMENT PAR UN OPCA**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à Stéphane MAUCLAIRE une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au client. Si Stéphane MAUCLAIRE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Stéphane MAUCLAIRE est effectué sur demande écrite du client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

- **PENALITES DE RETARD**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

- **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un client s'inscrirait à une formation de l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

- **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE L'ACTION DE FORMATION**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

- **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UNE SEANCE DE FORMATION**

Le client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins huit jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse contact@learnexpert.fr. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

- **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

- **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

L'entreprise Stéphane MAUCLAIRE, le client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE au client.

L'entreprise Stéphane MAUCLAIRE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- **LOI APPLICABLE**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE et ses clients.

- **ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TROYES, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'entreprise Stéphane MAUCLAIRE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.